

Nicolas LANGLOIS

Conseiller départemental
Maire de Dieppe

Maryline FOURNIER

Conseillère départementale
Maire d'Arques-la-Bataille

Monsieur Bertrand Bellanger

Président du Conseil Départemental de
Seine Maritime
Hôtel du département
Quai Jean Moulin
76000 Rouen

Objet : Prise en charge financière des coûts
de transports.

À Dieppe, 12 janvier 2023

Monsieur le Président,

Comme notre collectivité l'assumait avant le transfert de la compétence transport, la Région Normandie accompagne jusqu'à la fin de cette année scolaire 2022/2023 les communes, et notamment celles organisées au sein de SIVOS, pour la prise en charge financière des coûts de transports sur le temps du midi.

Or le Président Morin et sa majorité régionale ont décidé unilatéralement de mettre fin à cet accompagnement. Le prétexte est d'uniformiser, en l'occurrence par le bas, la situation sur les 5 départements normands, sans concertation et sans tenir compte des réalités de nos communes rurales. Cette régression dans la prise en charge des transports liés à la scolarité n'est pas acceptable.

Notre collectivité, le Département de Seine-Maritime, doit prendre le relais. Si ce n'est pas totalement, au moins partiellement. Les communes sont brutalement percutées par l'inflation énergétique. De nombreux projets sont reportés, voire annulés, en raison du siphonage de leurs (faibles) excédents budgétaires par les factures de gaz, d'électricité ou encore l'augmentation du point d'indice des agents territoriaux.

Dans ces conditions, on ne peut pas laisser les communes concernées aux prises avec une nouvelle charge financière pour assurer le transport des élèves devant rejoindre le midi un lieu unique de restauration.

A quelques semaines du dévoilement de la carte scolaire, le risque est grand que les enfants et les familles paient le prix fort d'une combinaison de mauvais coups, à savoir abandon de la ruralité par la Région Normandie et accélération des fermetures de classes et d'écoles en raison du surcoût pour les SIVOS et les communes.

../.

Notre Département doit jouer son rôle. Il doit intervenir dans le cadre d'une expression que vous utilisez souvent, « les solidarités territoriales ». C'est là qu'il est attendu et qu'il peut être concrètement utile dans la période aux communes, aux familles. Pour elles, cela représentera beaucoup. Pour le Département, à l'assise financière bien plus large, cela représentera un engagement budgétaire minime.

Nous vous proposons d'organiser dans les plus brefs délais une table ronde de travail réunissant l'ADM76, les Présidents des SIVOS et le Département.

Sachant pouvoir compter sur votre attachement à la commune et à la scolarité de nos enfants,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Nicolas Langlois

Conseiller départemental de Seine Maritime

Maire de Dieppe

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line that ends in a small hook.